



Décision du Président n°2026-002

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération en date du 13 Juillet 2020 accordant au Président les délégations suivantes :
 - de procéder à la réalisation des offres destinées au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires,
 - de passer les actes nécessaires à la réalisation des offres de crédits de trésorerie, destinés à permettre le paiement des factures des projets d'investissement prévus dans les documents budgétaires durant le laps de temps nécessaire à l'encaissement du remboursement de la TVA et de la totalité des subventions attendues,
- Vu le besoin en trésorerie nécessaire au paiement des premières dépenses du nouveau budget « assainissement » crée le 01 janvier 2026 suite au transfert de la compétence à cette même date,

Le Président a pris la décision suivante :

- La CCPR a sollicité des propositions de ligne de trésorerie par un courrier daté du 16 décembre 2025 adressé aux banques habituelles (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Banque Postale, Banque Populaire et Banque des territoires).
- Des réponses de 2 banques ont été obtenues sur la demande d'une ligne de trésorerie de 500 000 € sur 1 an.
- Le Président décide d'accepter la proposition de la Caisse d'Épargne de Bourgogne - Franche-Comté aux conditions suivantes :
 - Montant de la ligne : 500 000 €
 - Durée : 1 an
 - Marge sur €ster : 0.95%
 - Calcul des intérêts : Exact/360
 - Paiement des intérêts : trimestriel
 - Commission d'engagement : 0.10%
 - Commission de non utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
 - Frais de dossier : aucun

Date de transmission de l'acte: 13/01/2026
Date de réception de l'AR: 13/01/2026
025-242504355-DE_2026_002-AR
A G E D I

Communes du Plateau du Russey
re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY
3 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr

- Le Président accepte de signer le contrat détaillant la proposition ci-dessus définie ainsi que tous les documents y afférents.

Au Russey, le 13/01/2026

Le Président,
Gilles ROBERT